

CHAPITRE 24

LA COLLECTE DES DONNEES
SUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITE*Rémy CLAIRIN et Jacques CHARMES*

1. INTRODUCTION : DEMOGRAPHIE ET "EMPLOI ET ACTIVITE"

Sans entrer dans le détail du débat, il est nécessaire d'évoquer les divergences de vues entre écoles de démographes au sujet des données sur l'emploi et l'activité.

En théorie, les puristes considèrent que l'objet de la démographie se limite strictement à l'étude des structures "*intrinsèques*" (c'est-à-dire sexe, âge et, éventuellement, état matrimonial) et du mouvement des populations, ce qui exclut ipso facto l'étude des structures "*extrinsèques*", y compris donc l'emploi et l'activité.

D'un point de vue pragmatique, cependant, il paraît raisonnable d'inclure dans la collecte de données démographiques des variables qui concernent toute la population et dont le recueil soit relativement aisé, procurant ainsi une "valeur ajoutée" non négligeable aux opérations de collecte. A ce titre, l'inclusion de variables aussi importantes que l'emploi et l'activité paraît naturelle.

En outre, on sait de longue date combien ces variables socio-économiques peuvent jouer un rôle fondamental en tant que "variables indépendantes", déterminantes pour les phénomènes démographiques. Il suffit de rappeler :

- la mortalité différentielle par catégorie socio-professionnelle ;
- la fécondité et ses rapports avec l'activité féminine ;
- le rôle moteur primordial de l'activité sur la répartition spatiale de la population et sa mobilité.

Dans la perspective d'une démographie au service de la *planification des ressources humaines* et, donc, à l'écoute des besoins des planificateurs, aborder la question de l'emploi et de l'activité dans le présent ouvrage est à la fois logique et nécessaire.

2. DEFINITION DE BASE DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITE

Dans un sens courant, "emploi" et "activité" se superposent, apparemment dans la mesure où l'activité renvoie à la "population économiquement active", comme en témoignent les définitions adoptées en 1982 par le Bureau International du Travail (BIT) :

La "*population active*" comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'oeuvre disponible pour la production de biens ou services, comme définis par les systèmes de comptabilité et de bilans nationaux des Nations-Unies. Selon ces systèmes, la production de biens et services comprend toute la production et la transformation des produits primaires que ceux-ci soient destinés au marché, au troc ou à l'autoconsommation, ainsi que la production pour le marché de tous les autres biens et services - et, dans le cas de ménages produisant de tels biens et services pour le marché, la production correspondante qui a fait l'objet d'autoconsommation.

Deux mesures utiles de la population active sont la "*population habituellement active*", mesurée en fonction d'une large période de référence telle que l'année et la "*population active du moment*", appelée encore "*main-d'oeuvre*", mesurée par rapport à une courte période de référence telle qu'une semaine ou un jour.

Une divergence sensible apparaît cependant dès que l'on se réfère au "**complément**" de ces termes, c'est-à-dire au *non-emploi* et à l'*inactivité*. Il est en effet souvent fait la distinction entre "population active occupée" (c'est-à-dire bénéficiant d'un "emploi") et "population active non occupée" (c'est-à-dire en chômage). En fait, dans la définition du BIT, la main-d'oeuvre "disponible" doit donc alors être entendue au sens littéral, incluant aussi bien ceux qui produisent des biens et services que ceux qui n'en produisent pas mais "*pourraient*" le faire. C'est ainsi que les chômeurs sont définis par le BIT comme des personnes sans emploi actuel mais disponibles pour travailler et à la recherche d'un travail.

Dans ce sens, donc, la population "inactive" ne comprend pas les chômeurs, mais inclut des catégories telles que : enfant en bas âge, écolier/étudiant, femme au foyer et "ménagère", "aide familial", handicapé, pensionné/retraité.

On verra plus loin que ces notions "simples" sont loin d'être évidentes et posent de difficiles problèmes de mesure, tant au point de vue des concepts et des définitions que de la collecte proprement dite.

3. UN PROBLEME CONNEXE : LA QUALIFICATION

On peut difficilement traiter d'emploi sans aborder la question préalable des *aptitudes requises pour exercer un emploi* (la qualification) et de l'*acquisition de celles-ci* (la formation et l'enseignement). Cette question pose cependant des problèmes très spécifiques qui ne seront pas examinés en détail dans le présent chapitre.

3. 1. Le niveau de qualification

Dans beaucoup d'enquêtes et de recensements démographiques, le niveau de qualification est souvent abordé de manière restrictive par une ou des questions portant exclusivement sur la **formation formelle acquise à travers le système moderne de l'enseignement** : diplôme obtenu, niveau scolaire le plus élevé achevé ou atteint, nombre d'années de scolarisation, âge jusqu'auquel la personne a été scolarisée. On peut relever quelques unes des difficultés liées à des questions de ce type :

- elles négligent en général toute qualification - parfois très réelle - obtenue **hors du système formel** par les voies traditionnelles de l'apprentissage auprès d'un "maître" et du compagnonnage. De ce point de vue, un orfèvre "maure" ou un forgeron traditionnel sont considérés comme dépourvus de qualification ;
- de même, l'**expérience acquise**, en particulier grâce à l'exercice d'emplois temporaires en ville pour les migrants ruraux saisonniers, est totalement négligée ;
- il en résulte que, sauf pour des emplois précis en rapport avec le secteur moderne, la connaissance d'un niveau de scolarisation (souvent faible, ne dépassant pas l'école primaire) ne donne **aucune indication** sur l'éventuelle qualification ;
- du fait de cursus scolaires généralement éloignés des normes des pays développés (début de scolarisation souvent tardif, interruptions fréquentes de la scolarité, redoublements, etc.), le nombre d'années de fréquentation scolaire ou l'âge de fin de scolarisation sont des informations pratiquement **non pertinentes** ;
- dans les pays à influence musulmane, enregistrer la fréquentation de l'**école coranique** selon les mêmes modalités que celle de l'école "moderne" pose de très délicats problèmes d'interprétation : que, comme nous l'avons fréquemment observé, un marabout déclare 25 ans de fréquentation de l'école coranique ne lui donne pas ipso facto un niveau de qualification comparable à un détenteur d'un doctorat d'Etat...;
- à strictement parler, lier "**qualification**" et "**scolarisation**" exigerait une analyse et un jugement **qualitatifs** sur la formation acquise, ce qui dépasse, et de loin ! - les problèmes de la collecte de données...

3. 2. La scolarité

On compte (classiquement) parmi les populations inactives les "**écoliers et étudiants**". Cette pratique a priori valable est également handicapée par des problèmes de définition et de mesure - qui interfèrent d'ailleurs avec les notions de population active. En effet :

- la notion occidentale de "*scolarité de plein exercice*" ne s'applique que très partiellement ; en particulier, l'**assiduité** scolaire peut être fortement marquée par le **rythme des saisons et des travaux ruraux** ; à certaines époques de l'année, on pourra observer des **différences considérables** entre le nombre d'enfants déclarés dans une enquête comme "scolarisés" et le nombre d'élèves que l'on trouverait en visitant les salles de classes...;
- lorsqu'on prend la précaution de distinguer une catégorie d'"*apprentis*", en tous cas en milieu urbain, on aborde effectivement le problème de l'**acquisition** d'une qualification hors du système formel ; mais on opère ainsi en général une **surestimation** massive du nombre de jeunes se préparant à l'exercice d'une profession. L'observation "ethnologique" montre en effet que le terme d'"*apprenti*" recouvre un nombre considérable de cas d'**emploi** de jeunes non qualifiés à des tâches subalternes sans rapport avec l'acquisition d'une qualification quelconque. Les milliers d'"*apprentis mécaniciens*" et d'"*apprentis chauffeurs*" que nous avons observés dans certaines villes sont, dans leur grande majorité, des enfants qui balayent les concessions, transportent des outils et lavent des voitures.

4. LA NOTION DE "SECTEUR INFORMEL"

La définition de l'emploi et de l'activité reposent fondamentalement sur une certaine conception de l'organisation de l'économie et de la production qui prédomine dans les pays développés. On peut noter incidemment que dans le contexte de crise économique des années 70-80, les gouvernements et les statisticiens "(re)découvrent" que ce mode d'organisation prévaut certes, mais est loin d'être le seul.

Cette conception définit ce qu'on appelle souvent le "*secteur moderne*", qui s'opposera, dans la majorité des pays, au "*secteur traditionnel*". On utilise aussi fréquemment les oppositions entre secteurs "*formel*" et "*informel*" ou "*structuré*" ou "*non structuré*". Il est souhaitable d'éviter l'usage du terme "secteur moderne", générateur d'ambiguïtés. En effet, on s'intéresse ici au **mode d'organisation** de la production et **non au type d'activités**, que "secteur moderne" évoque également. Par exemple, une coopérative d'artisans traditionnels appartiendra indiscutablement au secteur formel (quoique non "moderne"), tandis qu'un petit artisan mécanicien fait partie du secteur informel (quoique "moderne").

Du point de vue de la collecte des données et de l'adaptation des définitions et des concepts aux réalités, c'est évidemment le secteur **informel** qui fait le plus de difficultés. Or, il n'existe en pratique aucun critère unique, simple et utilisable a priori qui permette l'identification aisée d'une activité comme appartenant *en soi* à un des deux secteurs. Tout au plus peut-on considérer que certaines **branches d'activités** covarient plus ou moins avec le secteur; mais même des activités de branches "typiquement" modernes et formelles peuvent se retrouver dans le secteur traditionnel et informel : que l'on songe à l'administration (voir les "cours" traditionnelles de sultanats et de chefferies), aux industries extractives, au secteur énergétique...

Les définitions habituelles du secteur non structuré sont des définitions **fonctionnelles, multicritères**. Les plus connues visent à préciser un certain nombre de caractéristiques propres aux entreprises ou plus généralement aux activités constituant le secteur informel. La première et la plus célèbre est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) ; sept critères y définissent le secteur informel : la facilité d'entrée, l'utilisation de ressources locales, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des activités, une technologie à haute intensité de travail et adaptée, des formations requises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés. Par la suite, S. V. SETHURAMAN (1976) proposa une autre liste de critères, différente, plus complète et plus extensive : l'emploi de 10 personnes au plus, la non application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

La multiplication des critères ne doit pas faire illusion : la plupart d'entre eux sont liés de sorte que SETHURAMAN est fondé à exiger qu'un seul des critères proposés doive être rempli pour signifier l'appartenance au secteur informel.

L'autre signification de cette exigence moins stricte et de la corrélation des critères entre eux est que ces critères sont remplis en moyenne sur une population ou dans un champ défini d'une autre manière. Les définitions multicritères sont donc données a posteriori et il n'est pas envisageable de les utiliser a priori dans des enquêtes exhaustives qui chercheraient à relever l'ensemble des critères sur l'ensemble de la population.

De ce point de vue, la définition d'un champ d'investigation par l'application d'un critère simple et observable est plus opérationnelle que les définitions descriptives ou fonctionnelles et ouvre la voie aux approches statistiques et comptables. Pour le statisticien et le comptable national, la définition la plus exhaustive et la plus opératoire est donc la suivante : **le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière.**

Pour des raisons tenant aux techniques d'enquête, cette définition est généralement restreinte aux seules *activités non agricoles* (et non pas *urbaines*) : malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent et notamment les aléas de l'évaluation de l'autoconsommation, les **enquêtes agricoles** aboutissent en effet à des **estimations globales directes** de la production, par la technique du sondage aréolaire. Il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'activité économique : lorsqu'elles ne se fondent pas sur les seules données du secteur moderne, c'est-à-dire sur les seules entreprises tenant une comptabilité (et la faisant parvenir à un organisme centralisateur), les comptabilités nationales utilisent un certain nombre d'hypothèses ou opèrent des recoupements qui permettent d'intégrer partiellement la contribution du secteur non structuré, mais de façon incomplète et la plupart du temps sous-estimée. De sorte que le secteur non structuré peut bien être défini comme la **part de l'activité économique marchande que le comptable national n'évalue qu'indirectement**, par la technique du solde ou en posant des postulats plus ou moins hypothétiques.

Le *non-enregistrement* n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il paraît à première vue ; il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du **registre du commerce**, celle de la **sécurité sociale** par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du **non-enregistrement fiscal**. Même dans ce dernier cas,

l'enregistrement peut être interprété de deux façons différentes : il est une forme d'enregistrement fiscal qui ne requiert pas d'enregistrement comptable, et il en est une autre, plus achevée, qui nécessite la **tenue d'une comptabilité** en bonne et due forme : alors que le paiement de l'impôt de la **patente forfaitaire** peut souvent être considéré comme étant quérable, c'est-à-dire collecté par les inspecteurs ou contrôleurs du fisc, et donc ne *pas* être considéré comme une forme d'enregistrement permettant une estimation des résultats de l'activité, l'acquiescement de l'impôt sur les **bénéfices** (ou d'une façon générale sur les **résultats**) doit faire l'objet d'une déclaration dont l'initiative revient au contribuable : cet impôt portable nécessite l'élaboration d'une *comptabilité formelle*. Et dans ce cas, l'enregistrement correspond donc à l'existence d'une telle comptabilité conforme à un modèle national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclaration fiscales ou les fichiers des centrales de bilans, on voit qu'il y a de facto une *convergence* des critères de non-enregistrement administratif, de non-enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Pour être complet, ajoutons que le critère de taille (en nombre d'emplois) peut servir de corrélat aux trois formes précédentes de non-enregistrement. Ainsi certaines enquêtes statistiques, réalisées à partir de fichiers fiscaux définissent leur champ de façon plus homogène en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à 10 emplois ou 10 salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur non structuré variables selon les pays, mais qui toutes ont en commun la caractéristique de constituer un domaine d'activité économique où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics se fait sentir.

5. IDENTIFICATION DES ACTIVITES ET IDENTIFICATION DES ACTIFS

L'importance de l'économie de subsistance et de l'autoconsommation de même que la coexistence, dans la vie quotidienne de l'individu, d'**activités multiples** posent des problèmes d'observation quasi insolubles, générateurs de difficultés (souvent ignorées par l'utilisateur d'ailleurs...) pour l'interprétation des données et, a fortiori, leur comparaison dans le temps et dans l'espace. De surcroît, le point de vue de l'économiste et celui du sociologue, par exemple, peuvent diverger et amener à une observation sensiblement différente d'une situation donnée.

Par exemple, sous l'impact de la "*conjoncture*", on observe qu'un nombre croissant de travailleurs du secteur formel exercent des activités d'"**appoint**" dont l'impact économique peut être important sans qu'il soit, en général, reflété par les enquêtes ou les recensements (sauf par des enquêtes spécifiques intensives). Un exemple typique est donné par les enseignants des grandes villes. Une enquête "*ordinaire*" les classera comme enseignants et s'arrêtera là. Or, une bonne connaissance du milieu montre que la majorité sinon la totalité d'entre eux exerce des activités "*de complément*" qui vont de la culture d'un lopin de terre à la périphérie de la ville (pouvant d'ailleurs fournir l'intégralité de leur consommation, voire dégager des surplus) à des "*métiers à part entière*" comme transporteurs, mécaniciens, chauffeurs de taxi, etc. Et on peut citer bien des cas où, au moins sur le plan du volume monétaire dégagé, c'est la profession d'enseignant qui devrait être considérée comme faisant l'appoint.

Ceci pose tout le problème des activités "*marginales*", en particulier celles des personnes "*inactives*". Certes, en milieu rural traditionnel, on peut souvent résoudre le problème en posant, par exemple, que toute personne, au delà de l'âge de 3-4 ans, **participe** à l'activité agricole d'une manière ou d'une autre. On peut alors fixer des critères d'observation qui ne poseront pas trop de difficultés d'interprétation comme de décider d'inclure (ou non) toute femme mariée adulte travaillant dans les champs familiaux, dans la catégorie "*agricultrice*", "*aide agricole*", "*ménagère*" ou "*aide familiale*".

Le problème est beaucoup plus difficile en général pour les activités "*marginales*" **supplémentaires**, et singulièrement en milieu urbain. Une "*ménagère au foyer*" cuit quelques beignets en excès par rapport aux besoins de la maisonnée, et sa fillette les vend sur le pas de la concession. Doit-on pour autant les considérer comme exerçant une activité, respectivement d'"industrie de transformation alimentaire" et de "commerce" ? Avoir une chèvre et trois poules sur sa concession suffit-il pour être "éleveur" ?

Si les réponses sont positives, on imagine sans peine la complexité des questionnaires (sans parler des interviews ni du dépouillement et de l'analyse !) à mettre en oeuvre. Si les réponses sont négatives, alors la question épineuse qui surgit est "à partir de quel niveau (de revenu ? de temps utilisé ? de contribution à l'autoconsommation ?) faut-il tenir compte d'une activité ?"

Dans la pratique, les critères adoptés, en particulier pour déterminer si une femme mariée s'occupe exclusivement de son propre foyer ("*inactive*") ou exerce une activité, varient considérablement d'une opération à l'autre et ont presque toujours un caractère assez arbitraire. J. BLACKER cite l'exemple d'une enquête menée aux Fidji où une femme était considérée comme ménagère (*inactive*) si elle élevait moins de dix poules, mais comme éleveuse de volaille (économiquement active) si elle en élevait plus de dix.

Dans le même document, BLACKER donne des chiffres dont les écarts traduisent simplement des conceptions différentes a priori de l'activité des femmes, surtout en milieu agraire. La proportion de femmes adultes classées comme "actives" était de 5,3% en Syrie (1970) mais de 33,7% en Turquie (1965), de 4,7% en Angola (1960), mais de 49,3% au Botswana (1971) ; en Afrique de l'Ouest, on observe les chiffres suivants dans trois pays voisins : 16,0% au Nigéria (1963), 34,1% au Ghana (1970) et 58,8% en Côte d'Ivoire (1970). Au sein d'un même pays, on observe parfois des différences impressionnantes : en Algérie, 25,2%, en 1954 (population musulmane) et 1,7% en 1966 ; en Tunisie, 21,2% en 1956 contre 3,0% en 1966.

Une illustration intéressante est donnée plus loin par BLACKER : elle est tirée du recensement de la Population du Ghana (1960) qui fut suivi d'une enquête post-censitaire impliquant un contrôle serré des renseignements du recensement général. En particulier, on a pointé les caractéristiques enregistrées pour 4 688 femmes communes aux deux opérations. Le nombre de celles qui étaient déclarées "ménagères" était de 1 768 (37,7% du total) contre seulement 1 185 (25,3% du total), soit un tiers en moins. Les divergences n'étaient pas à sens unique puisque si 799 femmes déclarées comme "ménagères" au recensement furent classées comme exerçant un emploi à l'enquête post-censitaire, inversement 216 femmes employées d'après le recensement furent considérées comme ménagères lors de l'enquête. Au total, il n'y eut que 901 femmes classées comme ménagères aux deux opérations.

Les chiffres qui précèdent ne sont guère encourageants et compromettent sérieusement la valeur des comparaisons entre populations, entre régions et entre périodes.

6. LES "AGES ACTIFS"

Dans les pays industrialisés, le travail de type professionnel est interdit en deça d'un certain âge et, de toute façon, la scolarisation des jeunes est quasi généralisée, de droit ou de fait. Il n'est donc pas difficile de fixer une **borne inférieure** aux "âges actifs" (même si la réalité sociale des milieux ruraux ne se plie pas nécessairement aux principes du droit et des statistiques officielles). De même, la généralisation des retraites et leur caractère de plus en plus coercitif (en fait sinon en droit) permet de fixer une **borne supérieure**. On peut d'ailleurs noter que, dans bien des pays, cet âge d'"*exclusion sociale*" correspond en fait à l'entrée d'un nombre croissant de personnes âgées dans l'**économie parallèle** et le **secteur informel**, trop ignoré des statistiques.

La situation légale comme la réalité sociale de la plupart des pays en développement est sensiblement différente. Dans les campagnes, qui abritent la grande majorité de la population, les enfants commencent à participer très jeunes aux travaux agricoles où, en général, leur rôle est bien défini ; c'est encore plus marqué en ce qui concerne l'élevage où bergers et gardiens sont souvent très jeunes. De même, ils participent aux activités artisanales, souvent en tant qu'apprentis. Leur contribution à la vie économique est donc réelle et doit être observée et, si possible, mesurée.

En toute rigueur, il n'y aurait donc pas lieu de fixer un seuil à l'âge d'activité - ou alors de le fixer très bas. L'observation des normes retenues pour 28 recensements de la décennie 1970-79 montre une disparité considérable, qui ne laisse pas bien augurer de la comparabilité des données :

<u>Age limite</u>	<u>Nombre de pays</u>
5 ans	2
6 ans	6
7 ans	1
8 ans	2
10 ans	7
12 ans	2
14 ans	1
15 ans	1
18 ans	1
Sans information précise	5
Total	28

L'information obtenue sur le travail des enfants est sans doute précieuse pour les responsables de ces pays. Il faut cependant signaler qu'aux fins de comparaisons internationales, les résultats devraient être présentés de façon à permettre le calcul de taux d'activité à partir de l'âge de 14 ou 15 ans.

Ordinairement, on ne fixe pas de limite supérieure aux âges actifs, ce qui est heureux notamment en raison de la difficulté bien connue de mesure des âges, et de la non-pertinence de fait d'une "limite d'âge" dans l'immense majorité des cas.

7. LA PERIODE DE REFERENCE

On a vu plus haut que la définition de l'activité proposée par le BIT s'assortissait de deux mesures-types, la population "**habituellement**" active et la population active "**du moment**".

En pratique, l'application de ces définitions pose de délicats problèmes : le premier est celui de la **durée minimale d'activité** pendant la période de référence. Dans le cas de la période courte (un jour ou une semaine), le BIT recommande d'interpréter la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme étant un travail d'une heure au moins.

Dans le cas de la "population habituellement active", la définition repose sur le "nombre de semaines ou de jours" d'activité au cours d'une "longue période spécifiée (tels que les 12 mois précédents ou l'année précédente)", mais ne fait pas de recommandation quant à la durée **minimale** à adopter. Dans de nombreux cas, on avait en pratique retenu comme limite "le tiers de la durée normale du travail à plein temps" ou un nombre déterminé d'heures de travail dans l'année, 500 ou 700 par exemple. Mais, en fait, on peut douter qu'un agent interrogeant une épouse de cultivateur ou de commerçant susceptible d'être classée comme "femme au foyer" (inactive) ou "aide familiale" (active), lui demande effectivement le nombre d'heures qu'elle a consacrées au cours de l'année à aider son mari dans l'exercice de sa profession, et surtout qu'elle soit en mesure de lui donner une réponse même approximative.

L'examen des 28 recensements africains précités montre également une disparité considérable dans les périodes de référence utilisées :

<u>Période de référence</u>	<u>Nombre de recensements</u>
Courte	
La semaine précédente	7
Assez courte	
La semaine et le mois précédents	1
Le mois précédent	4
Longue	
Les six mois précédents	1
L'année précédente	4
Indéterminé	
Période non précisée	9
Aucune information	2
<hr/>	
Total	28

Le fait que cette période soit indéterminée pour près de 40% des recensements n'est guère encourageant et ne facilite pas l'interprétation des chiffres, ni les comparaisons internationales. Pour les pays sur lesquels on possède des données, il y a dans l'ensemble équilibre entre les périodes longues et courtes (ces dernières ont en général la préférence des anglophones).

On peut discuter sur les avantages et les inconvénients des deux solutions. En fait, il faut constater avec réalisme que le recensement ne peut donner qu'une image très schématique du phénomène de l'emploi et que l'un de ses rôles est de fournir une base de sondage satisfaisante pour conduire des enquêtes spécifiques sur l'emploi et l'activité. Ces dernières devront être répétées plusieurs fois au cours de l'année pour couvrir les phénomènes saisonniers ; on pourra alors fixer **plusieurs** périodes courtes de référence judicieusement réparties au cours de l'année.

La meilleure solution consiste probablement à combiner les deux types de questions : demander d'une part si l'intéressé était employé pendant un jour ou une semaine donnés (et enregistrer en détail les caractéristiques de l'activité exercée) et, d'autre part, noter l'activité à laquelle il a consacré le plus de temps au cours de l'année précédente. L'intéressé peut ainsi avoir été inactif au cours de la période courte, mais "habituellement actif" au cours de l'année. L'inverse peut d'ailleurs se produire (cas d'un individu qui vient d'être engagé pour la première fois) ; mais il est peu vraisemblable que le fait soit enregistré correctement.

8. CHOMAGE ET SOUS-EMPLOI

D'après la définition, le chômeur est un individu **actuellement** sans emploi mais qui est *prêt* à travailler immédiatement et qui *recherche* un emploi. Ces deux critères sont cependant loin d'aller de soi ...

Comme le note la 13^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail : "Dans les pays en développement, la plupart des travailleurs sont à leurs propre compte ou travaillent dans une entreprise familiale; les échanges d'informations sur la main-d'oeuvre et autres mécanismes administratifs de ce genre n'y sont pas encore développés et sont souvent circonscrits dans quelques zones urbaines. Dans les zones rurales, en raison de la taille et de la nature des localités, la plupart des gens ont une connaissance plus ou moins complète de l'offre de travail dans la région et il n'est pas nécessaire, en règle générale, de **chercher** activement pour **trouver** de l'emploi".

D'ailleurs, la notion de "recherche de travail" peut se matérialiser sous des formes très diverses ; c'est ainsi que l'on a pu distinguer la recherche "active" de la recherche "passive", consistant essentiellement à placer son espoir en un heureux hasard.

On a même forgé le terme de "*travailleurs découragés*" pour désigner les sans-emploi qui ne cherchent pas ou plus du travail parce qu'ils pensent qu'"il n'y en a plus" et que toute recherche est vouée à l'échec. Certains pays (comme Hong-Kong) les incluent parmi les chômeurs.

La notion d'"actuellement" sans emploi, couplée avec la remarque précédente, pose le problème des activités essentiellement saisonnières. L'agriculteur, en période d'inactivité agricole, peut être prêt à accepter un travail -voire en chercher ; est-il chômeur pour autant ?

A l'inverse, chercher "du" travail ne signifie pas nécessairement que l'on soit *disponible pour un travail quelconque*, ce qui sera généralement le cas de chômeurs qualifiés, qui ne seront enclins à accepter n'importe quel emploi qu'en toute extrémité.

On voit donc que le concept de chômage, élaboré dans le cadre des sociétés industrielles, s'adapte mal aux conditions des populations qui se trouvent à un stade plus "traditionnel". Au contraire le phénomène de *sous-emploi* caractérise ces dernières et constitue sans doute un des handicaps les plus graves de leur économie et une des caractéristiques les plus nettes du sous-développement.

La 13^{ème} Conférence internationale du travail a donné la définition suivante du sous-emploi : "Le sous-emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la qualification professionnelle (formation ou expérience de travail de l'intéressé)". Il faut reconnaître que cette définition n'est ni très précise, ni très opérationnelle...

On distingue classiquement le sous-emploi "visible", c'est-à-dire le fait que la durée du travail de l'intéressé est insuffisante, et le sous-emploi "invisible" qui "est essentiellement un concept analytique reflétant une mauvaise répartition des ressources en main-d'oeuvre ou un déséquilibre fondamental entre la main d'oeuvre et les autres facteurs de production". Il se traduit par une insuffisance du revenu par rapport au travail fourni, en raison d'une faible productivité ou d'une mauvaise utilisation des compétences.

L'observation du sous-emploi invisible est très délicate et ne peut être faite qu'au moyen d'enquêtes spécifiques, minutieuses, difficiles à mener dans le cadre habituel des activités classiques du démographe.

C'est pourquoi on a recommandé de se limiter à l'observation du sous-emploi "visible", mais même ici, les difficultés sont considérables. Il faut distinguer la main-d'oeuvre "rémunérée" et les autres travailleurs. En ce qui concerne la main-d'oeuvre "rémunérée", on a proposé de considérer qu'il y a un sous-emploi (visible) "lorsque l'intéressé occupe un emploi où la durée du travail est inférieure à la normale et qu'il cherche ou accepterait un travail supplémentaire". Ce qui soulève, entre autres, le problème de la définition de la durée "normale". La situation est particulièrement complexe lorsque les activités ont un caractère saisonnier, notamment dans les économies de plantations.

Quant aux activités non salariées des personnes travaillant à leur propre compte ou aides familiaux, la détermination du sous-emploi, même "visible" est encore plus délicate. Comme on le note dans le rapport de la Conférence, "les habitudes de la plupart de ces travailleurs sont bien souvent fonction d'un rythme de travail qu'ils choisissent eux-mêmes. Lorsque leurs produits et services sont peu demandés, ils préfèrent éventuellement étaler leur travail dans le temps".

Dans ces conditions, on ne peut espérer obtenir des données fiables sur ce phénomène qu'à partir d'enquêtes par sondage minutieuses. En ce qui concerne l'agriculture de subsistance qui occupe encore la majorité de la main-d'oeuvre de nombreux pays, la solution se trouve sans doute dans les études de temps de travaux, en vue notamment de déterminer les goulots d'étranglement qui limitent la productivité de façon impitoyable.

9. PROFESSION, SITUATION DANS LA PROFESSION, BRANCHE D'ACTIVITE

On passera brièvement en revue quelques problèmes de collecte et d'observation posés par cette classique triade de questions.

On a vu plus haut les difficultés liées à la **multiplicité des activités exercées**, que ne résout que partiellement la notion d'activité "*principale*", en particulier lorsque celle-ci peut avoir un caractère saisonnier. Si on se concentre sur la "principale activité lucrative du moment", ce dernier terme sera absolument déterminant : en raison de l'exode rural saisonnier, par exemple, la "population occupée dans l'agriculture" verra ses effectifs s'effondrer si l'enquête est réalisée en saison sèche, en tous cas dans les pays sahéliens. La notion d'activité lucrative est également dangereuse dans les nombreuses situations où l'économie d'autosubsistance prédomine. Aussi lui préférera-t-on celle d'activité à laquelle l'intéressé consacre le plus grand nombre d'heures. Le cas échéant, d'ailleurs, on précisera "sur l'année" pour éviter les fluctuations liées aux occupations saisonnières.

Par ailleurs, les **nomenclatures professionnelles** généralement utilisées présentent souvent de sérieuses lacunes ne leur permettant pas de rendre correctement compte des réalités sociales correspondantes, qui sont beaucoup plus hétérogènes que ne le laisse entrevoir la nomenclature (par exemple, l'épicier "moderne" et le petit tablier de coin de rue seront confondus sous l'appellation de "commerçant détaillant").

La **branche d'activité** renvoie aux caractéristiques de l'activité économique de l'établissement dans lequel travaille l'individu. Si cela ne pose en général pas de problème pour les personnes qui travaillent à leur propre compte ou dans l'"entreprise familiale", il existe de très grosses difficultés d'enregistrement de l'information lors d'une enquête auprès de salariés. En effet, malgré la clarté de la notion et les règles précises d'enquête, il vient de manière quasi réflexe sous la plume d'un agent recenseur de "traduire" la *profession* en *branche d'activité*. Or, par exemple, un chauffeur n'appartient que rarement à la branche d'activité "transport" : la majorité des chauffeurs salariés travaillent au titre de la santé publique, de la gestion, etc. selon la nature de l'activité de leur entreprise, ou au titre de "services aux personnes" s'ils sont chauffeurs d'une personne privée.

On notera aussi que beaucoup de travailleurs éprouvent quelques difficultés à spécifier la branche d'activité. Une solution commode consiste en fait à faire spécifier l'employeur, mais cela exige que l'on dispose d'un bon fichier des établissements, ce qui est rarement le cas, surtout dans des opérations d'envergure régionale ou nationale ; en outre, le manque de familiarité de l'enquêteur avec les noms et/ou les sigles des entreprises locales est source de nombre d'"indéterminés".

La "**situation dans la profession**" recouvre traditionnellement les indépendants, aides, employeurs et salariés, plus diverses catégories résiduelles et, parfois, des subdivisions (par exemple plusieurs catégories d'employeurs selon le nombre de travailleurs).

Une des difficultés les plus courantes est due à la distinction entre "**employeur**" et "**indépendant**". Ce dernier est supposé travailler seul ou avec l'aide exclusive de membres non rémunérés de sa famille (qui seront, eux, classés comme "aides"). Dans les faits, un travailleur indépendant peut se muer en employeur, parfois pour un laps de temps très court, pour faire face soit à un surcroît imprévu de travail, soit à l'indisponibilité passagère d'aides habituels. Il faut aussi être attentif à bien spécifier que le fait de disposer de personnel salarié ne fait de quelqu'un un employeur que dans la mesure où ce personnel est en rapport avec sa **propre activité professionnelle**, ce qui exclut évidemment les domestiques utilisés pour son service personnel. Cependant, ici aussi, les limites sont souvent floues.

La distinction entre travailleur **indépendant** et travailleur **salarié** n'est pas toujours aisée non plus. Il en va ainsi typiquement des "*tâcherons*" (en particulier dans les métiers du bâtiment) où l'on considérera par exemple comme "indépendants" ceux qui louent leur force de travail à la journée ou ceux qui travaillent avec un outillage personnel, et comme "salariés" ceux qui louent leur force de travail en principe pour la durée d'un chantier ou ceux qui travaillent avec l'outillage fourni par l'entrepreneur. Il est évident que ce sont là des distinctions souvent difficiles à saisir par voie de l'enquête - et que dans les faits, il existe nombre de cas de figure difficilement classables...

Quant à la catégorie des "aides", sa définition pose d'autant plus de problèmes qu'elle repose le plus souvent sur la notion d'une **proportion minimum** (souvent 1/3) d'un **temps de travail "normal"** (difficilement défini lui-même) et sur le **"lien familial"** entre l'aide et la personne aidée. En fait, pour ce dernier critère, on acceptera plus généralement de considérer comme aide celui qui fait partie du même ménage (c'est-à-dire logé, nourri mais non rémunéré). Cela ne fait que renvoyer à d'autres difficultés, telles que la délimitation de la notion de ménage - et à celle de rémunération : où s'arrêtent les "petits cadeaux" (par exemple, un sac de mil "pour la vieille mère") et où commence la rémunération en nature ?

10. LES SOURCES DE DONNEES

10. 1. Les sources démographiques classiques

Enquêtes et recensements posent en général un minimum de questions sur l'activité et l'emploi : **appartenance** ou non à la population active, **profession habituelle**, **situation** dans la profession et **branche** d'activité.

Les avantages et inconvénients de ces sources classiques sont clairs : ils donnent une certaine image actualisée de la situation socio-professionnelle, mais d'un caractère souvent très général et avec beaucoup de problèmes de fiabilité dans l'observation (et, comme pour les autres domaines d'observation, ces problèmes sont d'autant plus importants que l'opération est plus extensive).

10. 2. Les sources statistiques "classiques"

Ces sources comprennent tous les recueils administratifs de données impliquant de près ou de loin l'activité économique, mais dont le caractère fragmentaire et lacunaire n'est plus à démontrer : service de la main d'oeuvre, sécurité sociale, registres de commerce, registres de patentes, assiette de l'impôt, voire même l'état civil (lorsque les actes enregistrent la profession des déclarants).

10. 3. Enquêtes spécifiques

Les enquêtes sur la main-d'oeuvre et l'emploi sont de deux types suivant que l'unité d'observation est l'*entreprise* (ou l'**établissement**) ou le *travailleur* (ou son ménage). Dans les pays industrialisés, on dispose, au moins en principe, d'une base à peu près à jour pour les entreprises et pour les travailleurs, salariés ou indépendants. Il n'en est pas de même dans les pays où subsiste un vaste secteur "non-structuré", employant la majorité des travailleurs.

Il est donc nécessaire d'y organiser des enquêtes spécifiques, d'une part sur la main d'oeuvre (ou plus généralement sur la population en âge de travailler - active ou inactive), d'autre part sur les entreprises. Si le recensement de la population est à même de fournir une base de sondage à peu près satisfaisante sur le premier sujet, les choses sont plus difficiles en ce qui concerne le second.

Par la force des choses, ces enquêtes appréhendent cependant mal ou pas du tout les rémunérations ou revenus non monétaires.

Les **enquêtes agricoles** (avec mesure des rendements) permettent seules d'estimer le revenu réel (y compris l'autoconsommation) provenant de l'exploitation, ainsi qu'une estimation de la durée du travail au cours des différentes phases du cycle agricole, y compris, éventuellement l'apport de main-d'oeuvre de complément et sa rémunération (partiellement ou totalement en nature).

Les enquêtes de budgets familiaux et de consommation constituent en principe, le couronnement et la synthèse de l'observation des phénomènes socio-économiques. Elles sont les seules opérations qui permettent de mesurer ce que rapportent les activités non structurées, polyvalentes et parfois marginales, ainsi que d'estimer le temps consacré à l'exercice de ces activités. Mais les difficultés et écueils sont nombreux et redoutables : tout d'abord, l'échantillon global est d'effectif relativement réduit et, comme il est étalé, à la fois dans le temps et dans l'espace, les résultats risquent d'être insuffisamment significatifs ; mais, surtout, la réalisation de la collecte sur le terrain pose d'épineux problèmes, en raison de la multiplicité des phénomènes à observer, des risques d'omission et de la très grande difficulté d'un contrôle rigoureux.

En pratique, il n'y a guère d'enquêtes (hormis l'étude budget-consommation du Rwanda, 1985-86) qui parviennent à atteindre ces objectifs de manière satisfaisante.

11. LES PROBLEMES DE COMPARAISON (1)

11.1. Comparaison au sein d'un même pays

L'existence de nombreuses sources d'information sur l'emploi et le chômage, et leur utilisation hâtive et négligente des plus élémentaires précautions relatives aux concepts, définitions et méthodes utilisées, sont la cause d'une grande confusion et de nombreux contresens dans l'interprétation d'un phénomène dont l'importance et la gravité devraient susciter plus d'objectivité.

On observera ainsi régulièrement des fluctuations importantes et improbables, sinon certainement aberrantes, dans les séries chronologiques publiées dans maint annuaire statistique.

Même en ne se référant qu'à des sources exhaustives et théoriquement comparables (recensements, enquêtes sur l'emploi), l'analyse de ces sources sur une longue période requiert un certain nombre de précautions. A titre d'exemple, on analysera la situation de la Tunisie, pour laquelle on dispose :

- des recensements de la population de 1956, 1966, 1975 et 1984 ;
- d'enquêtes diverses par sondages, en particulier l'enquête population-emploi de 1980.

Un premier problème se situe dans le traitement variable de l'activité féminine, principalement agricole (mais les activités traditionnelles de confection et de tissage à domicile sont également notablement concernées).

La façon d'aborder le problème de la population active féminine agricole a varié d'un recensement à l'autre et ses effets lancinants ont été extrêmement perturbateurs. On se rend bien compte en effet qu'il n'est pas indifférent de traiter les femmes d'agriculteurs ou leurs filles en âge de travailler, en tant qu'aides familiales ou en tant que femmes au foyer. Dans le premier cas, ces catégories de population entreront dans le dénombrement de la population active, et dans le second cas, elles entreront dans la population inactive (qui, outre les femmes et filles au foyer, comprend les étudiants et élèves, les vieillards, retraités et infirmes), et la part de l'emploi dans l'agriculture apparaîtra alors moins importante, sans que l'on puisse conclure à des changements structurels véritables. De même, si la population active féminine agricole est sous-estimée, le **taux de chômage** risque de s'en trouver **aggravé** (puisque le dénominateur constitué par la population active se trouve plus faible) **sans que l'on puisse parler pour autant de détérioration** de la situation économique.

(1) Ce paragraphe résume deux documents de J.CHARMES (*Emploi et chômage en Tunisie. Préalables méthodologiques et conceptuels à l'utilisation chronologique et comparative des sources*, et *Analyse comparative de l'emploi dans le secteur non structuré au Maghreb et en Egypte*) à paraître dans les Cahiers du CEPED.

Le problème est d'ailleurs spécifiquement féminin, car, à situation objectivement similaire, une jeune fille dira "je m'occupe de la maison" quand un jeune homme dira "j'aide mon père sur l'exploitation", en réponse à la question "Que faites-vous ?"

Les questions sur l'activité portent en principe sur une période de référence précise (le jour précédant le recensement en 1975 ou la semaine précédant l'enquête en 1980 et 1984), et la date de l'enquête est généralement choisie de façon à coïncider avec une période de creux des travaux agricoles (les mouvements saisonniers de population sont ainsi limités) : ainsi, dans l'agriculture, l'activité ou plutôt l'inoccupation de la période de référence va être contrôlée par l'activité habituelle. Cette façon de procéder des enquêteurs n'est jamais explicite sur les questionnaires et ne l'est pas toujours dans les instructions, mais il est clair que, si l'on se trouve en période de morte-saison agricole, il ne saurait être question de saisir un chef d'exploitation agricole qui n'a pas travaillé au cours de la période de référence comme étant sans travail. Mais il est tout aussi clair que cette façon de procéder va avoir pour effet de maintenir les femmes dans leur statut d'inactives car celles-ci - de par l'idée qu'elles se font de leur place dans la société ou que s'en font leurs maris qui, le plus souvent, sont en milieu rural ceux qui répondent à l'enquêteur - considèrent que leur activité habituelle est de s'occuper du foyer, et dans leur cas, cette "inactivité" habituelle coïncide avec celle de la période de référence. Et, en l'absence d'instructions contraires, l'enquêteur considérera que cette coïncidence correspond à l'idée que lui-même se fait de la place de la femme dans la société. C'est là une preuve, maintes fois énoncée, que les concepts et méthodes utilisés ont été élaborés en vue de saisir des situations urbaines, permanentes et salariées.

Lors du recensement de 1956, un redressement systématique permit de réintégrer dans la catégorie "aides" toutes les femmes d'âge actif, non scolarisées et n'ayant pas déclaré d'activité, mais appartenant à un ménage dont le chef est exploitant agricole.

En 1966, au contraire, elles ont été considérées comme femmes au foyer (quoique le commentaire des tableaux publiés indique que, d'après les enquêtes agricoles, l'effectif réel de femmes actives dans l'agriculture pourrait être quelque trente fois supérieur).

En 1975, il n'y eut pas de redressements systématiques mais l'exploitation d'une question supplémentaire posée aux "femmes au foyer" et portant sur l'exercice d'une activité économique spécifique (agriculture, élevage, tissage, confection). Cette question permet pour la première fois d'identifier les populations actives marginales féminines.

L'enquête de 1980 traita ces populations actives marginales de manière plus approfondie et on peut considérer que le ratio féminin dans la population active agricole y a été le plus raisonnablement estimé, étant donné que l'estimation prend en compte le temps passé à l'activité marginale (15 heures ou plus au cours de la semaine précédant l'enquête), informations qui ont été relevées à l'aide d'un questionnaire d'emploi du temps relativement précis.

Le recensement de 1984, enfin, a procédé de manière comparable.

Le tableau 1 (page suivante) permet de mesurer les effets des différences de traitement de ces populations actives marginales sur la part que représente l'agriculture dans l'ensemble de la population active, et sur le taux de chômage.

On voit que certaines variations sont loin d'être négligeables, particulièrement pour le recensement de 1966, où la non-prise en compte de l'élément féminin dans la population agricole, risque de fausser les interprétations : ainsi, entre 1956 et 1975, la diminution de la population active agricole a été plus lente que ne le laissent apparaître les statistiques publiées. Quant au taux de chômage, il s'en trouve quelque peu allégé.

Un autre problème essentiel réside dans la définition même de l'activité, de l'occupation et du chômage dans les sources successives. Comme le résume le tableau 2 (pages 294 à 296), les définitions ont sensiblement évolué à travers le temps, notamment sur les limites d'âge et sur les périodes de référence.

Tableau 1 : Effets sur la structure de la population active et sur le taux de chômage, de la prise en compte de la population active féminine marginale

	1956	1966	1975	1980	1984
Nombre de femmes actives dans l'agriculture	345 000	7 992	69 410	113 200	95 750
% des femmes dans la population active agricole	38,4	1,8	13,6	20,5	20,1
% de l'agriculture dans la population active (2)	67,6/ 61,8	40,9/ 46,2	37,3/ 39,2	35,0/ -	26,6/ 26,7
Taux de chômage (15 ans et plus)	non calculé	15,2/ 13,8	15,7/ 15,3	12,0/ -	15,2/ 14,7
Population active totale	1 433 000	1 093 735	1 621 820	1 809 800	2 137 100
Actifs marginaux (effectifs et %)	non relevés (10,6)	250 000 estimés 115 700 calculés	non distincts (14,5)	263 000 (14,2)	255 050

Tableau 2 : Tableau synthétique des principales définitions de l'activité, de l'occupation et du chômage de 1956 à 1984

Population occupée

1956

Personnes de 10 ans ou plus exerçant habituellement une profession.

1966

Personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins 10 jours au cours du mois précédant le recensement. Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine.

(2) Dans chaque colonne, le premier chiffre ressort directement des chiffres publiés, le second correspond à la "correction de vraisemblance" faite en appliquant le ratio des femmes dans la population active agricole en 1980 (considéré comme le plus vraisemblable) pour ré-estimer les nombres de femmes actives dans l'agriculture.

Tableau 2 (suite) : Tableau synthétique des principales définitions de l'activité, de l'occupation et du chômage de 1956 à 1984

1975

Personnes de 15 ans ou plus (+ 10 à 14 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille de l'enquête) ont un emploi ("Avez-vous travaillé aujourd'hui, ou hier, ne fût-ce qu'une heure?").

+ *Femmes* s'étant déclarées au foyer et qui, à une question posée, ont répondu exercer une activité agricole ou artisanale (*Population marginale* rangée en totalité dans la population occupée, mais ne pouvant y être distinguée et classé dans la catégorie des aides familiaux).

Les aides familiaux sont censés avoir travaillé au moins 2 jours par semaine, ou 2 à 3 heures par jour.

1980

Personnes de 15 ans ou plus (+ 10 ans à 14 ans) ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête.

+ *Personnes* s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 15 heures ou plus durant la semaine précédant l'enquête dans une activité agricole ou artisanale (*Population marginale occupée* pouvant être distinguée).

1984

Personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé au moins un jour (une heure) durant la semaine précédant le recensement.

+ *Personnes de 18 à 59 ans* s'étant déclarées inactives et qui, à une question spécifique, ont répondu effectuer un travail source de revenu supplémentaire pour le ménage.

Population sans travail

1956

non classée.

1966

Personnes de 15 ans ou plus ayant travaillé 9 jours ou moins au cours du mois précédant le recensement, et désirant travailler (les personnes jeunes à la recherche de leur premier emploi, sont distinguées dans une catégorie : "Sans travail pour la première fois").

1975

Personnes de 15 ans ou plus (18-59 ans) qui, au moment du recensement (jour ou veille du recensement) n'ont pas d'emploi (n'a pas travaillé ne fût-ce qu'une heure) et en recherchent un.

La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.

1980

Personnes de 15 ans ou plus (18-59 ans) qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) durant la semaine qui précède l'enquête, pour autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié.

+ *Personnes* s'étant déclarées inactives et qui, dans un questionnaire spécifique, ont répondu avoir travaillé 1 à 14 heures durant la semaine précédant l'enquête dans une activité agricole ou artisanale, et qu'elles accepteraient un *emploi salarié* (*Population marginale sans travail* pouvant être distinguée).

La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée.

Tableau 2 (fin) : Tableau synthétique des principales définitions de l'activité, de l'occupation et du chômage de 1956 à 1984

1984
<p>Personnes de 18 à 59 ans qui n'ont pas travaillé ne fût-ce qu'un jour (une heure) au cours de la semaine précédant l'enquête, pour une autre raison que maladie ou congé, et à la recherche d'un emploi salarié (il n'y a pas de marginaux sans travail).</p> <p>La catégorie des "sans travail pour la première fois" est distinguée (il est possible de connaître les effectifs de personnes de 15 à 17 ans et de 60 ans ou plus qui sont sans travail, et d'opérer ainsi des comparaisons avec les recensements précédents).</p>
<p>Population active</p> <p>Elle est constituée par la population occupée et la population sans travail, qui ont été définies ci-dessus. Toutefois :</p> <p>en 1980</p> <p>la population active comprend en outre la population sans travail et <i>à la recherche d'un emploi non salarié</i> ;</p> <p>en 1984</p> <p>il en est de même. Et cette catégorie, jointe à la population sans travail de 15 à 17 ans et de 60 ans ou plus constitue la <i>population active potentielle</i>.</p>

On pourra observer les conséquences de ces fluctuations dans l'observation en comparant les taux de chômage.

Le taux de chômage est le rapport des effectifs sans travail à la population active totale :

$$\frac{\text{Population sans travail}}{\text{Population active}}$$

Or la population active se décompose en cinq éléments :

1. - Population occupée effective ;
2. - Population occupée marginale ;
3. - Population sans travail à la recherche d'un emploi salarié ;
4. - Chômeurs marginaux qui accepteraient un emploi salarié ;
5. - Population sans travail recherchant un emploi non salarié.

En outre ces cinq éléments peuvent porter sur la population de 15 ans ou plus ou de 18-59 ans.

Il y a plusieurs possibilités de calculer le taux de chômage dont certaines peuvent être utilisées afin de gommer l'effet perturbateur des changements de concepts et définitions.

Le taux de chômage classique consiste en : $\frac{3+4}{1+2+3+4+5}$ pour les 15 ans ou plus. Mais on peut aussi travailler sur la seule population active effective, si l'on estime que la saisie des marginaux s'est faite de façon trop hétérogène : $\frac{3}{1+3+5}$.

On peut aussi considérer que la catégorie 5, bien que n'entrant pas dans la définition officielle et internationale du chômage, résulte d'un défaut de collecte, et calculer : $\frac{3+5}{1+3+5}$ ou encore $\frac{3+4+5}{1+2+3+4+5}$.

Le tableau suivant retrace l'évolution de ces quatre taux pour les deux tranches d'âges retenues, et pour les trois années 1975, 1980, 1984.

Tableau 3 : Variation du taux de chômage selon la définition

	15 ans ou plus			18 - 59 ans		
	1975	1980	1984	1975	1980	1984
Sur population active totale	15,7	12,0*	15,2	<u>12,9*</u>	11,0	<u>13,1*</u>
- avec recherche emploi non salarié	-	13,6	16,4	-	12,1	14,4
Sur population active effective	(16,0)	13,9	16,6	-		14,4
- avec recherche emploi non salarié	-	15,1	17,8	-		15,9

Remarque : Sont soulignés les taux de chômage officiels.

Sont marqués d'une astérisque les taux de chômage publiés par l'Institut national de la statistique.

11. 2. Comparaison entre pays

Comme on l'a déjà vu plus haut, la comparaison entre pays différents démultiplie les difficultés de mise en parallèle des données : non seulement les situations peuvent différer plus qu'au sein d'un même pays mais, en outre, définitions, concepts et procédures ont toutes chances de diverger plus considérablement. Et ceci sera d'autant plus vraisemblable que l'on aborde l'épineuse question du secteur non structuré ou informel.

A titre d'exemple, on prendra le cas de trois pays du nord de l'Afrique pour lesquels existent une bonne base d'information sur la population active occupée : le recensement de 1982 du Maroc, le recensement de 1976 d'Egypte et l'enquête population-emploi de 1980 en Tunisie. A partir de ces sources, on extrait certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement en dehors), puis on compare ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

En Tunisie, les résultats de l'enquête population-emploi de 1980 sont comparés aux résultats du recensement général des établissements de 1981, eux-mêmes éclatés en deux composantes : les établissements de moins de 10 emplois (secteur non structuré localisé) et ceux de 10 emplois et plus (secteur moderne). Certains services (professions libérales, bureaux d'études, banques et assurances) sont entièrement versés dans le secteur moderne, ce qui est rendu possible par la disposition des résultats par branches détaillées.

Au Maroc, les résultats du recensement de la population de 1982 ne sont pas détaillés : en particulier, il n'y a pas de données précises sur les diverses branches manufacturières. Ces données sont désagrégées en fonction du statut dans la profession : indépendants à domicile et ambulants, indépendants avec local et aides familiaux sont intégralement versés dans le secteur non structuré. Pour ce qui concerne les apprentis, il a été tenu compte du fait que le secteur moderne en employait une partie : pour cela, l'on a appliqué le coefficient disponible pour la Tunisie en 1975, à savoir que 79% des apprentis sont employés par le secteur non structuré.

Les statistiques sur les établissements économiques, publiées par la direction de la statistique et fondées sur le fichier des patentes de la direction des impôts pour l'année 1981 ont été utilisées pour distinguer les petits établissements du secteur non structuré des établissements du secteur moderne.

La distinction entre secteur non structuré et secteur moderne s'est faite en appliquant le double critère : entrepreneurs individuels employant moins de 5 salariés/entrepreneurs individuels employant 5 salariés et plus, et toutes les sociétés, quelle que soit leur taille. Ce critère permet d'assurer une meilleure cohérence avec les données tunisiennes qui utilisent le critère du nombre d'emplois : l'exploitation du recensement des établissements de 1976 a en effet montré (cf. CHARMES, 1982) que les établissements de moins de 10 emplois se caractérisaient par un nombre moyen de salariés inférieur à 5, particulièrement dans les branches manufacturières où le secteur non structuré est dominant.

En Egypte, le recensement de la population de 1976 fournit les effectifs de la population occupée, ainsi que les effectifs employés dans l'administration et dans les entreprises publiques. Le secteur privé moderne est issu du "Survey of employment, wages and hours of work", enquête annuelle du CAPMAS portant sur les établissements de 10 employés et plus.

Tant en Egypte qu'au Maroc, il n'a pu être parfaitement tenu compte de ces branches des services qui relèvent entièrement du secteur moderne. Il en résulte que les effectifs du secteur non structuré des services sont légèrement sur-estimés, mais cela n'a guère d'influence sur le poids global du secteur dans l'ensemble de la population active.

Les deux tableaux page suivante présentent respectivement la répartition globale de la population active non agricole et la ventilation du secteur non structuré au sein de celle-ci pour les trois pays.

Il est intéressant de noter que les chiffres présentés ici montrent d'assez nettes différences, alors qu'on a tenté de les rendre aussi comparables que possible.

Mais il est encore plus remarquable d'observer que ces chiffres s'écartent encore plus fortement d'autres mesures effectuées sur les mêmes pays à des époques relativement comparables mais par d'autres méthodes.

Au Maroc en 1982, 56,9% de la population occupée non agricole appartenaient au secteur non structuré : ce résultat est très inférieur à celui obtenu par M'RABET (1985), 76%, calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur non structuré localisé (établissements de moins de 10 salariés) ; cependant, avec cette même définition, le chiffre publié ici monterait seulement à 58,8%...

En Egypte, le secteur non structuré de la population occupée non agricole en 1976, procurait un emploi à 2 280 000 personnes, estimation s'écartant fortement de celle présentée par ABDEL-FADIL (1983). Cet auteur évalue en effet l'effectif du secteur non structuré à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur non structuré par leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée mais plutôt de son segment artisanal.

Tableau 4 : Répartition de la population active occupée non agricole par grand secteur institutionnel d'activité économique
TUNISIE, MAROC, EGYPTE (en %)

Pays :	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
Secteur d'activité			
Administration	18,4	16,6	32,7
Entreprises publiques	17,1		17,8
Secteur privé moderne	35,0	20,2	21,1
	17,9		3,3
Secteur non structuré	36,1	56,9	43,5
Non classés	10,5	6,3	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0

* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Tableau 5 : Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique
TUNISIE, MAROC, EGYPTE (en %)

Pays :	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
Secteur d'activité			
Production	54,7	51,7	39,4
Commerce	23,8	23,3	34,0
Services	21,5	23,7	26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0

* dont 1,1% non classés

L'évaluation du secteur informel en Egypte à laquelle procède Mahmoud ABDEL-FADIL est fondée sur des sources relativement nombreuses : le recensement des industries de petite taille (1967), le recensement des établissements (1972), l'enquête artisanat (1974) dont les champs sont relativement différents, et enfin, le recensement de la population de 1976, qu'il privilégie en fait.

Il distingue trois composantes dans le secteur informel :

- la composante **artisanale**, constituée des petits ateliers de 1 à 9 travailleurs, ainsi que des artisans-tâcherons ;
- la composante des **services informels**, domestiques ou non, y compris les vendeurs ;
- la composante des **tâcherons occasionnels**.

Les diverses sources citées permettent de donner plusieurs évaluations de la composante artisanale, mais c'est en retenant le statut d'indépendant ("self-employed and not employing others"), dans le recensement de la population de 1976, que l'on obtient l'estimation la plus forte : 241 500 artisans auxquels il conviendrait d'adjoindre 29% des salariés des branches correspondantes, soit 41 700 personnes. L'origine de cette proportion n'est cependant pas donnée : on peut supposer qu'elle vient des enquêtes d'établissements précédemment utilisées.

Pour la composante services du secteur informel, le critère du statut dans la profession n'est pas utilisé systématiquement : il lui est préféré dans certains cas (comme le personnel domestique) le croisement des professions et des branches d'activité. L'estimation s'élève à 334 000 emplois dont 148 000 (45%) dans le commerce, et 73 000 (22%) dans les transports.

L'estimation de la composante des travailleurs occasionnels ("odd-jobbers") est plus discutable : dans les statistiques de population active issues du recensement de la population (ainsi que des enquêtes sur l'emploi), il existe une catégorie d'occupations non négligeable et intitulée "Non désignés ou mal désignés". Parmi celles-ci il est possible de distinguer trois sous-catégories : les casseurs de pierres et récupérateurs occasionnels, les personnes ne pouvant être classées dans une occupation déterminée, et enfin les personnes n'ayant pas déclaré leur activité. L'auteur pense pouvoir déduire des divers croisements qu'il opère entre ces catégories et les critères d'âge (il s'agit surtout de jeunes), de statut dans la profession (il s'agit surtout de salariés) et d'activité, que cette catégorie ressortit au secteur informel : elle concerne 259 000 personnes. Il convient toutefois d'être prudent et une telle méthode ne peut être systématiquement appliquée : dans beaucoup de pays, les forces armées qui ne doivent pas apparaître en tant que telles dans les statistiques, sont introduites dans cette catégorie.

L'auteur considère cependant que, dans le cas des services tout comme dans le cas des travailleurs occasionnels, le recensement de la population sous-estime ces catégories, en raison de la définition restrictive du concept de ménage, qui exclut les sans logis.

Cet exemple détaillé illustre bien les difficultés qui doivent encore être résolues pour parvenir à une appréhension satisfaisante et indiscutable de l'activité et de l'emploi.

12. CONCLUSION

Dans le cadre du présent ouvrage, il a paru nécessaire de donner une certaine ampleur à ce chapitre. En effet, très souvent, les variables concernant l'emploi et l'activité sont considérées comme "auxiliaires" ou "secondaires" par les démographes et, en corollaire, les difficultés spécifiques de leur observation et de leur mesure sont indûment sous-estimées. Cependant, leur complexité intrinsèque impose que le démographe soit très attentif aux problèmes qu'elles posent et ce d'autant plus que les concepts mis en jeu lui sont moins familiers.

CEPED - UIESP - IFORD



**DE L'HOMME
AU CHIFFRE**

Réflexions
sur l'observation démographique
en Afrique

édité par
Louis LOHLE-TART et Rémy CLAIRIN
avec la collaboration de
Michel FRANÇOIS et Francis GENDREAU